

Intervention groupe YDS (Yonne Démocratique et Solidaire)  
DOB 22 JANVIER 2010

Monsieur le président, chers collègues,

Le débat d'orientation budgétaire est l'occasion chaque année de faire le point sur la situation de notre collectivité, le contexte qui préside à l'élaboration du budget et les priorités retenues par la majorité départementale.

Au nom du groupe YDS, permettez-moi d'aborder tout d'abord le contexte avant d'aborder quelques remarques et questions sur les priorités retenues sur le plan départemental.

Pour ce qui est du contexte, force est de constater, une fois de plus, l'étroite imbrication de la politique conduite sur le plan national sur la situation actuelle de notre département et les interrogations lourdes qui pèsent sur l'avenir avec la suppression de la taxe professionnelle et le projet de réforme des collectivités territoriales.

Il y a quelques années, notre collègue Gérard Arnouts, intervenant pour le groupe, disait que nous allions dans le mur, ce qui semble t'il avoir choqué le président de l'époque et la majorité départementale : force est de constater, que nous y sommes ou que nous en sommes très proches suivant le degré d'optimisme des uns et de autres.

L'impact de l'acte 2 de la décentralisation, mère de toutes les réformes selon le premier ministre de l'époque Jean Pierre Raffarin, se fait maintenant pleinement sentir. Que disions nous à l'époque ? L'état transfère et se débarrasse de politiques coûteuses et inflationnistes, qui relèvent de la solidarité nationale, pour mettre en place une politique injuste et inefficace au niveau national sur le plan fiscal, les dépenses ne seront pas compensées car elles sont amenées à augmenter alors que les ressources transférées (TSCA, part de TIPP, ...) sont aléatoires et n'offrent aucune garanties. Il nous était répondu qu'il n'y avait aucun problème puisque la constitution prévoyait une compensation à l'euro l'euro et que nous avions mauvais esprit.

Qu'est-il possible de lire dans le rapport qui nous est soumis aujourd'hui ? Concernant les finances de notre collectivité P9 « Celles-ci, comme toutes celles des conseils généraux de France, ont été marquées ces dernières années, par l'évolution contraire et continue de nos dépenses et de nos recettes. Nos compétences en matière d'action sociale, dont on peine à trouver le financement pérenne, chargent lourdement les dépenses, qui ont augmenté de 8% par an depuis trois ans ! »

Même page « un certain nombre d'évolutions législatives ont également entraîné une augmentation des dépenses sociales »

A noter que lire ces lignes est pour le moins curieux, la collectivité ayant été dirigée successivement par un sénateur et un député, qui ont voté et approuvé

ces mesures, mais il est vrai que le sénateur est devenu ministre et qu'il estime maintenant, à en lire la presse, que les collectivités locales dépendent trop comme il l'a déclaré récemment à Joigny.

P12 « les dépenses au titre de l'allocation personnalisée autonomie poursuivent leur progression en hausse moyenne de 4%, alors que leur taux de couverture moyen se situe à 32,9% pour 2008, les dépenses de la prestation de compensation du handicap excèdent désormais la contribution de la CNSA et le revenu de solidarité active sollicité sous l'effet des difficultés économiques monte en puissance ».

Monsieur le président ma question est simple combien doit l'état à notre département ? Avant d'entamer toute réforme ne faudrait-il pas que l'état paie ses dettes ? Il faut rembourser les Français de manière générale et les Icaunais en particulier.

Le président du conseil général de Saône et Loire a obtenu du conseil d'état le remboursement d'une part des sommes dues par l'état à son département. Indépendamment de vos engagements partisans, respectables par ailleurs, comptez-vous vous engager dans une démarche similaire dans l'intérêt de notre collectivité et des Icaunais ?

Le président de l'association des départements de France, saisi par un certain nombre de départements en difficulté financière a demandé audience au premier ministre qui ne semble pas pressé de la recevoir êtes vous prêt à agir pour qu'il le soit ? Votre prédécesseur, suite à la demande formulée par notre collègue Alain Ladrangé, avait mis en place une commission observatoire de l'acte 2 de la décentralisation et de ses incidences sur la collectivité qui ne s'est pratiquement jamais réunie. Est-il possible de relancer le travail de cette commission ?

Concernant notre collectivité, le résultat, loin de nous réjouir est le suivant : depuis quelques années, et cette situation semble amenée à perdurer, nos dépenses de fonctionnement augmentent deux fois plus que nos recettes, ce qui a des conséquences fortes sur l'épargne. Le recours à l'emprunt a été massif ces dernières années (l'encours de la dette est passé de 74 M€ en 2001 à 180 M€ en 2009, il a donc été multiplié par 2,5 en 8 ans), la fiscalité du département a fortement augmenté comme dans l'ensemble des départements de France au détriment des plus modestes qui eux n'ont pas de bouclier pour les protéger : il n'y a plus aucune marge de manœuvre.

C'est ainsi que les 3 hypothèses de construction du budget sont les suivantes :

- Moindre recours à l'emprunt
- Pas de hausse de la fiscalité (ce qui est heureux même s'il est possible de s'interroger sur ce qu'il en aurait été si nous n'étions pas en période électorale)
- Un impact fort sur nos politiques, afin de réaliser des économies nous y reviendrons dans la dernière partie.

Comme si cela ne suffisait pas, l'avenir est incertain, car le gouvernement mène au pas de charge, sans concertation, une double réforme celle de la fiscalité locale et celles des collectivités territoriales. Avec une méthode pour le moins curieuse, car il a été décidé la suppression partielle de la taxe professionnelle, ce qui va au passage permettre de transférer 8 milliards d'Euros de fiscalité des entreprises vers les ménages, et donc de modifier les ressources même des collectivités avant que l'on puisse en connaître les compétences futures, ce qui n'interviendra pas avant 1 an au moins. Il faut avouer que dessiner les ressources futures des collectivités avant d'en définir les compétences est un procédé pour le moins curieux.

Les textes de loi présentés par le Président de la République et le Gouvernement sur les collectivités locales ont en commun trois caractéristiques : l'aggravation, la recentralisation, la manipulation.

1. L'aggravation concerne d'abord la fiscalité des ménages. Les modalités projetées de suppression de la taxe professionnelle et les mesures fiscales prévues auraient pour conséquence de faire passer la répartition des impôts locaux de 49 % pour les ménages et 51 % pour les entreprises à 73 % pour les ménages et 27 % pour les entreprises. Cette aggravation est inacceptable. Nous proposons une réforme d'ensemble de la fiscalité locale, avec en particulier une compensation intégrale des recettes de taxe professionnelle pour les collectivités, le maintien d'un lien entre les entreprises et les territoires, une révision des valeurs locatives pour la taxe d'habitation, laquelle tiendrait compte, pour être plus juste, du montant des revenus. Plus largement, l'aggravation frappe l'ensemble de la situation financière des collectivités territoriales, déjà, sous le coup des transferts de charges mal compensés de la part de l'Etat. Les nouvelles dispositions gouvernementales vont conduire à une nouvelle dégradation : une hausse des impôts locaux et (ou) un affaiblissement des services publics locaux (notamment services scolaires et de la petite enfance pour les communes ; aides sociales en direction des familles, des personnes âgées, des handicapés pour les départements ; le développement économique, formation et transports pour les régions, etc...). Les collectivités locales, qui assurent près de 75 % des investissements publics avec une dette 10 fois moins importante que celle de l'Etat, sont en général mieux gérées que celui-ci. Nous demandons, ce qui ne serait que justice, que l'Etat paie ses dettes envers les collectivités territoriales, qu'il compense réellement et durablement les transferts de charges, qu'il organise la péréquation financière permettant à la fois une réduction des inégalités et le maintien de services publics locaux de qualité.

2. Alors que la décentralisation a été positive pour notre pays, pour les collectivités territoriales et pour les citoyens, la recentralisation contenue dans les projets présidentiels est archaïque et contraire à la démocratie locale. Elle s'étend aux regroupements de collectivités envisagés, qui se feraient par décision finale du gouvernement et des préfets au détriment des élus territoriaux démocratiquement élus. La recentralisation est particulièrement visible dans le projet de suppression de la clause de compétence générale pour les départements et les régions. Concrètement, cela signifie que ces collectivités ne pourraient plus intervenir financièrement dans des domaines généraux et, par exemple, ne pourraient plus soutenir, même modestement, les associations locales, sociales, sportives, culturelles... qui, grâce à l'action d'animateurs bénévoles, se dévouent pour nos concitoyens. L'intégralité de la charge serait reportée sur les communes, qui ne pourraient évidemment faire face. De même, la fin des cofinancements et l'exigence d'un financement majoritaire de tout projet par la collectivité maître d'ouvrage entraînerait des conséquences très négatives pour les moyennes et petites communes qui ne disposent pas de moyens suffisants pour financer seules leurs réalisations. C'est la solidarité territoriale, notamment en zone rurale, qui serait gravement mise en cause

3. A mesure qu'ils sont connus, ces projets soulèvent de fortes protestations auprès des élus et des citoyens de diverses sensibilités. Si le chef de l'Etat les soutient, c'est qu'il en escompte un avantage électoral. On peut parler à ce sujet d'une véritable manipulation. Une manipulation, d'abord, des concepts. Il est mis en avant la simplification obtenue, alors que ces textes vont rendre la réalité locale encore plus complexe. L'article de loi portant suppression et remplacement de la taxe professionnelle comporte à lui seul plus de 96 pages ! Aux trois niveaux actuels (communes, départements, régions) présents dans presque tous les pays d'Europe et à leurs regroupements, seraient ajoutés par ces textes des "communes nouvelles" et des "métropoles". Le gouvernement insiste sur la nécessité d'économies. A ceci près que pour cette année 2009, il présente un déficit budgétaire de 140 milliards d'euros cependant que le budget de fonctionnement des collectivités locales est, lui, en équilibre et a même dégagé en 2008 27,2 milliards d'excédents. S'il s'agit des indemnités des élus départementaux et régionaux, elles représentent au total moins de 0,12 % des budgets concernés. On est donc en pleine démagogie, le chef de l'Etat n'hésitant pas à opposer les élus aux électeurs. Ces projets comportent enfin une grossière manipulation électorale, à travers l'instauration d'un mode de scrutin inédit et contraire à la tradition démocratique française, un redécoupage général du territoire et la création d'une nouvelle catégorie d'élus. Le "conseiller territorial" serait obligé de cumuler les mandats de conseiller régional et de conseiller général. Compte tenu de son nouveau mode d'élection, l'exigence de parité ne pourrait pas être respectée. Alors que les compétences de la région et du

département différent pour 90 % de leur contenu, les mêmes élus, rendus moins proches des électeurs, seraient censés gérer les deux collectivités ! Ce montage vise en réalité, grâce à un découpage électoral partisan, à amplifier l'opération du redécoupage législatif en favorisant le parti du chef de l'Etat au détriment des autres forces démocratiques. En définitive, les textes proposés reposent sur quatre piliers, tous inacceptables : mépris à l'égard des élus de proximité, étouffement financier des ménages et des collectivités, recul des libertés locales, recentralisation. M. Sarkozy a déjà montré qu'il n'acceptait aucun contre-pouvoir : justice, médias, Parlement. Aujourd'hui, il veut faire de même avec, ou plutôt contre les collectivités locales.

Monsieur le président quelle sera l'impact de ces réformes sur notre département ? Est-il possible comme nous l'avons demandé à deux reprises que nous puissions en débattre ? A huit clos le cas échéant ?

Est-il raisonnable et suffisant, alors que les Icaunais par une participation massive à la grande enquête qui vient d'être lancée ont montré leur attachement à notre collectivité de dire simplement « nous avons l'assurance de la compensation intégrale de la TP en 2010 et 2011 » (ce qui fait étrangement penser à « pas de panique les charges transférées seront compensées à l' Euro près compte tenu de la réforme de la constitution ? »)

Dans un tel contexte d'incertitude, comment s'engager dans des investissements lourds ? Comment à la fois satisfaire à nos compétences obligatoires et être au plus près des préoccupations des Icaunais, sachant de plus, que notre collectivité va perdre la quasi totalité de son autonomie financière dès 2011 avec la perte des produits de taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ? Nous remplaçons une relative autonomie fiscale et budgétaire, pour nous en remettre définitivement au bon vouloir d'un état exsangue.

Pour conclure, nous avons un certain nombre de remarques et d'interrogations sur les politiques départementales telles qu'elles se dessinent.

P20 et concernant les voies de communication et infrastructures au sujet du transfert du parc de l'équipement. Quel sera l'impact de cette mesure sur notre collectivité ? Dans quelles conditions s'effectuent les transferts de personnels et quelles sommes prévoyez vous d'affecter à la voirie départementale ?

P21 et concernant le logement. Est-il possible de connaître ce qui préside à la suppression des aides aux maîtres d'ouvrages communaux et intercommunaux ? En ce qui concerne les bailleurs sociaux, est-il possible de connaître le montant global des garanties d'emprunt accordées aux bailleurs ? Pouvez vous nous informer de ce que vous envisagez dans le nouveau règlement d'intervention ?

P22 au sujet de l'environnement

Est-il possible d'avoir un bilan d'étape en ce qui concerne le PDEDMA ? Plus globalement nous avons créé une commission ad hoc, la sixième commission,

est-il possible de définir pour 2010 les axes forts de notre politique environnementale ?

Pouvons nous avoir des explications sur le rôle du futur conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement ?

L'avenir d'IDEA semble subordonné à l'obtention de certains marchés. Dans le pire des cas quel sera le devenir des personnels et que deviendra le SATESE ?

P24 au sujet des interventions économiques

En matière de tourisme il sera demandé aux structures qui assurent l'animation touristique de participer aux efforts. Est-ce que cela signifie que la subvention à l'association de développement touristique va baisser ?

Concernant l'entreprise sont simplement évoquées les aides directes, quid des avances remboursables qui pourraient aussi aider les entreprises à s'implanter compte-tenu de la frilosité qu'il est possible parfois d'observer de la part des banquiers ?

Enfin pour ce qui est du développement économique des territoires il nous semble à la fois nécessaire de constituer des grands parcs d'activités mais aussi de mailler le territoire par des installations plus modestes en zone rurale notamment. La proposition de ne pas donner suite à la réalisation de pépinières et hôtels d'entreprises ne nous semble pas, à cet égard, aller dans le bon sens.

P26 concernant le développement et l'aménagement des territoires ruraux il nous semble que les orientations, signent la fin des aides aux communes et intercommunalités. Outre la perte pour les icaunais si certains équipements ne pouvaient voir le jour, cette mesure nous semble préjudiciable sur le plan économique pour les entreprises et les artisans du département de l'Yonne.

P27 avec la suppression du bonus HQE il est possible d'observer que les collectivités vont passer d'un système relativement souple et aidé à un système plus contraignant et sans aides !

En matière d'insertion P28 est-il possible d'avoir un bilan à ce jour de l'utilisation des fonds de l'APRE (Allocation personnalisée de retour à l'emploi) ? Ces fonds seront-ils reconduits en 2010 ? Par ailleurs est-il possible d'avoir des éléments sur la mise en place du RSA jeunes ?

Concernant les actions de solidarité il est prévu page 30 « Une diminution du budget relatif aux subventions versées aux associations ». Compte tenu du contexte économique et social, cette mesure est inquiétante car nombre de ces associations exercent une mission de service public d'une part et le travail qu'elles effectuent risque de retomber sur nos propres services sociaux tant en terme de travail que de financements.

### P31 et concernant l'enseignement secondaire

- La mise en place du conseil général des jeunes se trouve de nouveau accélérée alors que ce point n'a pas été rediscuté et qu'il avait été proposé d'en définir d'abord le contenu et les buts. Dans ce cadre monsieur le président, pouvez vous apporter des précisions complémentaires aux éléments qui figurent page 32 et à nous indiquer à quoi sert, selon vous le conseil général des jeunes et quel sera le rôle des établissements scolaires excepté l'organisation des élections ?
- Pour 2010 le département entend poursuivre le programme de réhabilitation et/ou de reconstruction des collèges sur un rythme plus modéré. Est-il possible d'avoir davantage de précisions sur les projets déjà largement entamés comme la phase 2 de la rénovation du collège Montpezat ?
- En ce qui concerne le schéma directeur des collèges, est-il possible d'avoir le calendrier précis des décisions ? Quand allons nous en débattre et quelles sont les modalités précises de concertation prévues avec les élus, nombre de délibérations de communes ayant été prises pour demander des modifications dans le projet initial. La décision concernant la fermeture du collège Bienvenu Martin est-elle prise ? Y aura t'il un nouvel établissement dans le canton de Seignelay ? Comment envisagez vous de résoudre les problèmes du nord du département ? Collège à Sergines ou travail sur les collèges de Pont/Yonne et Villeneuve la Guyard ?
- Enfin P34 concernant les ressources humaines et la programmation du dialogue social est prévu la refonte du régime indemnitaire. Est-il possible d'avoir davantage de précisions.

Conscient que vous ne partagerez sans doute pas la première partie de cette intervention, je vous remercie cependant au nom du groupe, pour les éclairages qu'il vous sera possible d'apporter sur les différentes interrogations soulevées.

Je vous remercie

